

Prospect Export : Programme de promotion des filières à l'international

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Accompagner les entreprises ligériennes dans la conquête de nouveaux marchés à l'international en soutenant les démarches collectives de prospection commerciale.

Soutenir les démarches collectives qui permettent aux entreprises de mieux appréhender les marchés internationaux, lever les freins pour le déploiement de leur démarche grâce aux échanges entre pairs et une visibilité accrue avec la puissance du collectif.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

C'est un dispositif qui s'adresse aux :

- PME dont l'activité de production industrielle ou de services qualifiés à la production industrielle relève d'une des filières d'excellence de la région,
- TPE dont l'activité relève du secteur industriel ou des services qualifiés à la production industrielle, quelle que soit leur filière de rattachement, dès lors qu'elles présentent un effectif d'au moins 1 salarié sur leur dernière liasse fiscale.

Une même entreprise peut participer à un maximum de 2 missions sur la même année.

Pour le programme collectif opéré par Food'Loire, service promotion de la Chambre d'Agriculture de Région : toute entreprise de la filière agroalimentaire (y compris filière viticole).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le réseau consulaire (CCI des Pays de la Loire et Chambre d'Agriculture de Région) déploie un programme d'opérations collectives (missions de prospections, learning expéditions, salons internationaux avec stand collectif...) s'inscrivant prioritairement dans une logique pays/filière en cohérence avec les opportunités et tendances repérées sur les zones.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Pour le programme de missions collectives opérées par la CCI des Pays de la Loire, le soutien financier de la Région des Pays de la Loire comprend :

- les temps collectifs avant, pendant et après la mission,
- une prise en charge jusqu'à 75% des coûts d'organisation des programmes individuels de RV B2B.

Pour une même entreprise, le soutien régional est limité à une mission sur un même pays.

Pour le programme opéré par Food'Loire, le soutien financier de la Région des Pays de la Loire comprend :

- pour les salons collectifs : la prise en charge d'une partie du coût de la location du stand dans la limite de 15 m².
Pour un salon donné, le taux d'intervention s'élèvera à :
 - 50% pour une 1^{ère} participation,
 - 40% pour une 2^{ème} participation,
 - 30% pour une 3^{ème} participation (plus de prise en charge au-delà de 3 participations à un même salon).
- pour les autres actions, le taux d'intervention s'élèvera à :
 - 50% pour une 1^{ère} participation,
 - 40% pour une 2^{ème} participation,
 - 30% pour une 3^{ème} participation.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

La demande de participation aux opérations collectives relevant du dispositif Prospect Export est à réaliser auprès du réseau consulaire.

Contactez la [CCI Pays de la Loire – Direction Internationale Team France Export](#) ou au 02 40 44 62 65.

Contactez la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire : Tél : 02 41 18 60 10 ou [Foodloir](#).

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES

Liens

- [Mission Italie 2024](#)
- [Mission Irlande 2024](#)
- [Mission Kenya 2024](#)